



## COMMISSION « SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE »

---

Réunion du 27 mai 2020

### ***Réunion annulée***

Conformément aux normes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, la commission Cnis « Système financier et financement de l'économie » du 27 mai 2020, comme la plupart des manifestations du Cnis des mois de mars, avril, mai et juin, est annulée.

Pour limiter les retards qui pourraient être pris dans les programmes des opérations statistiques, les demandes d'avis d'opportunité (AO) d'enquêtes statistiques et les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée ont été examinées *via* une consultation électronique des membres de la commission inscrits à la réunion.

En ce qui concerne la commission « Système financier et financement de l'économie » du 27 mai, une seule enquête a été soumise à l'examen pour opportunité : l'enquête Crédit-bail (Insee), et il n'y a pas eu de demande au titre de l'article 7bis.

Après la mise en ligne sur le site du Cnis à la page de la commission de la fiche descriptive de l'enquête sur le crédit-bail, cette consultation a été organisée selon le calendrier suivant :

- le mardi 5 mai : envoi du message de consultation avec réponses au plus tard le mardi 19 mai
- le mardi 19 mai : compilation des questions et envoi aux producteurs concernés pour réponse dans un délai maximal d'une semaine
- fin semaine du 25 mai : compilation des questions/réponses pour mise en ligne sur site avec information des inscrits sur cette mise en ligne et message à la présidente de la commission pour validation finale
- semaine du 1<sup>er</sup> juin : fin de la consultation, rédaction et envoi au producteur de l'avis d'opportunité
- semaine du 8 juin : rédaction d'un compte rendu allégé de la commission comprenant l'avis d'opportunité

La consultation n'a donné lieu à aucun retour et la présidente de la commission a émis un avis favorable à l'opportunité de l'enquête sur le crédit-bail.

Un bilan sera tiré de cette procédure et présenté lors de la commission d'automne.

*Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](http://cnis.fr) à la [page de la commission](#).*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

[Programme de travail 2020 des producteurs - commission "Système financier et financement de l'économie"](#)  
(pdf - 303 Ko)

[Enquête sur le crédit-bail pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 128 Ko\)](#)

---

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

Enquête sur le crédit-bail, *Insee*



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### *Enquête crédit-bail*

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des études et des synthèses économiques - Département des comptes nationaux - Division synthèse générale des comptes

Suite à l'annulation de la commission « Système financier et financement de l'économie » du 27 mai 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 5 mai au 19 mai 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur le crédit-bail.

Cette enquête, qui existe depuis 1966, est la seule source qui permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels.

Cette forme d'investissement représente une part importante de l'investissement national (5,4 % de la formation brute de capital fixe (FBCF) des sociétés non financières et des entreprises individuelles). Sa connaissance est donc nécessaire pour l'analyse économique des entreprises et des secteurs. Les résultats de cette enquête sont utilisés par la Comptabilité nationale pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs et par secteur institutionnel. Ils permettent également de calculer la valeur ajoutée des secteurs institutionnels (et donc le PIB) en fournissant une estimation des « loyers » inclus dans les consommations intermédiaires issues des comptabilités des unités institutionnelles.

L'enquête permet également de calculer la dette de chacun des secteurs institutionnels liée aux contrats de crédit-bail. Elle permet ainsi de calculer la dette publique en évaluant la partie liée aux contrats de crédit-bail.

Les unités ciblées par cette enquête sont les entreprises ayant réalisé des contrats de crédit-bail mobilier ou immobilier ou de la location avec option d'achat (LOA) mobilier, ainsi que des SOFERGIE (sociétés pour le financement de l'énergie). Les listes d'entreprises à enquêter sont établies avec l'aide de la Banque de France et l'ASF (Association des sociétés financières). L'enquête s'adresse ainsi à 124 entreprises – 56 % ont pour code NAF 64.91Z (crédit-bail), 20 % sont en 64.19Z (autres intermédiations monétaires) et 15 % sont en 64.92Z (autre distribution de crédit).

Il s'agit d'une enquête exhaustive couvrant la France métropolitaine et les DOM. La collecte exclusivement *via* dépôt de fichier excel sur site sécurisé.

Cette enquête étant ancienne, il n'y a pas de concertation organisée mais des contacts réguliers existent entre les différents services concernés, en particulier entre l'Insee et la Banque de France ou l'ASF pour garantir l'exhaustivité de la liste des entreprises à interroger.

Les résultats seront prioritairement utilisés par les comptes nationaux et sont publiés chaque année sur le site Internet de l'Insee.

La présidente de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).**